est le signe monstrueux d'une résurrection de l'antisémitisme, sensible déjà dans un large domaine de l'opinion française. Allons-nous donc faire, nous aussi, notre petite crise de racisme ? Allons-nous interdire les œuvres de Bergson parce qu'il n'est pas aryen cent pour cent ? Et faut-il rompre, au nom d'un nationalisme intransigeant, avec la tradition la mieux assurée de notre culture nationale, avec l'idée humaniste et chrétienne d'une fraternité spirituelle de tous les hommes, indépendamment de la composition de leur sang, de la forme de leur crâne et de la couleur de leurs cheveux ?

Au lecteur que la question juive intéresse, je recommande plutôt, dans l'excellente collection **Présences**, dirigée par notre collaborateur Daniel-Rops, le cahier qui a pour titre **Les Juifs** (2). On y trouve, sous la plume de plusieurs écrivains catholiques, dont Claudel et Maritain, une excellente mise au point historique, politique et doctrinale, inspirée à la fois d'un bon sens averti et d'un esprit chrétien véritable.

.·.

J'éprouve comme un scrupule à rapprocher du pamphlet antisémite de Céline, **Les grands cimetières sous la lune** (3), de Bernanos. C'est un peu comme si, après un de ces alcools violents et truqués dont les peuples barbares aiment à se râper la langue, j'offrais une eau-de-vie, forte sans doute et même amère, mais de bon terroir et de grande classe.

Ce n'est point que Bernanos polémiste soit sans défauts. Il en a même de très agaçants. Doué d'une dangereuse éloquence, il est magnifique dans certaines pages que soulève une noble passion et qui visent, si l'on peut dire, au centre de la cible; mais il n'épargne pas à son lecteur d'assommantes et confuses digressions; ses fanfares verbales sont toujours puissamment sonores, mais le thème mélodique finit par s'y perdre...

Et puis, surtout, comme son maître Drumont, auquel il tressa jadis, dans **La grande peur des bien-pensants**, des couronnes lyriques peut-être immérités, Bernanos tire sur tout le monde, un peu au hasard, et ce jeu de massacre où s'écroulent tour à tour les « abbés démocrates » les bourgeois conservateurs, les partisans de la S. D. N. et ses adversaires, les ligues et les loges, Maurras et Sanguier, La Rocque, Doriot et Claudel, est à la longue un peu fatigant.

Certes, je crois Bernanos sincère quand il se défend d'avoir voulu écrire un pamphlet, quand il affirme qu'aucune haine ne l'inspire. « J'essaie de comprendre, écrit-il, je crois même que je m'efforce d'aimer. » Mais quand il comprend que les hommes sont lâches, menteurs, hypocrites, il lui est impossible de contenir sa fureur. Et plus il s'élève dans l'amour de ce qui vaut la peine d'être aimé: vérité, justice, pauvreté, humanité même, plus il s'emporte contre la trahison, l'oppression, le pharisaïsme, et aussi contre une certaine façon de déchoir. C'est une vieille discussion de collège, de savoir qui est le vrai misanthrope, Alceste fustigeant les hommes parce que, sous leurs vices, il honore leur nature, ou Philinte souriant à leurs vices parce qu'au fond il méprise leur nature. Bernanos gronde et déchire comme Alceste, et je sais bien qu'à la source de sa colère, il y a de l'amour. Je sais aussi que le sage chrétien ne se défie pas moins d'une sévérité furieuse que d'une dédaigneuse indulgence.

En fait, pour apprécier la valeur humaine, très haute à mon sens, des **Grands cimetières sous la lune**, il faut savoir pénétrer, sous des invectives souvent outrées et parfois mal dirigées, les passions qui les nourrissent. Or, ces passions sont constamment nobles: amour de la justice, respect de la pauvreté, haine de toute médiocrité intellectuelle et morale, fidélité intransigeante à la morale chrétienne et, résumant tout le reste, sens chevaleresque de l'honneur.

C'est dans ces perspectives qu'il faut juger l'attitude de Bernanos dans la guerre d'Espagne, dont, habitant Majorque, il a été plusieurs mois le témoin. Plus d'un lecteur sera sans doute étonné, irrité, scandalisé même, de voir cet écrivain royaliste et catholique, dont le fils a servi dans la phalange, se montrer beaucoup plus sévère pour les violences du parti franquiste et pour certaines compromissions politiques du clergé espagnol que pour les exactions et les persécutions imputables aux communistes et aux anarchistes. C'est que, du point de vue de l'honneur où il se place, il souffre davantage des fautes de ceux qu'il sent plus proches de lui par leur idéal ou par leur foi. Rien ne déchire un cœur chrétien comme le spectacle d'une injustice commise sous le signe de la Croix. L'âpreté de Bernanos rappelle celle d'un Léon Bloy ou d'un Péguy: révolte d'un cœur épris de fidélité totale, tourment de l'absolu chrétien.

On aime ou l'on déteste les **Grands cimetières sous la lune**, mais sur un point tout le monde sera d'accord : c'est un livre, et Bernanos est quelqu'un. Et je pense que tout le monde aussi sera d'accord pour approuver l'exhortation pacifique que propose ce tableau puissant des horreurs de la guerre civile: « J'ai vu, j'ai vu de mes yeux, j'ai vu moi qui vous parle, j'ai vu un petit peuple chrétien, de tradition pacifique, d'une extrême et presque excessive sociabilité, s'endurcir tout à coup; j'ai vu se durcir ces visages, et jusqu'aux visages des enfants. Il est donc inutile de prétendre garder le contrôle de certaines passions lorsqu'elles sont une fois déchaînées. Les utiliserons-nous telles quelles ? Courrons-nous ce risque ? » Souhaitons qu'à la question ainsi posée, tous les Français, unanimes, répondent par le refus.

P.-Henri SIMON.

(1) Denoël.
(2) Plon.
(3) Plon.

— D'importants exercices de défense antiaérienne ont eu lieu mardi après-midi de chaque côté de l'estuaire de la Tamise, sur une superficie de 200 kms carrés.

— Le Dr Pierre Duben, président de la Confédération générale des syndicats médicaux de France, est mort subitement à son domicile, à Mont-de-Marsan.

AU PARLEMENT

JOUR DE RENTRÉE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Quelques mesures concernant l'agriculture

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a fait signer par le président de la République : 1° Un projet de loi permettant de modifier les tarifs de douane sur les céréales secondaires et produits destinés à l'alimentation du bétail, en vue de parer éventuellement aux conséquences de la sécheresse.

2° Un décret-loi améliorant le régime des allocations familiales agricoles.

3° Un décret-loi organisant la collaboration de l'Office des mutilés de la Caisse nationale de crédit agricole, en vue de faciliter l'accession à la propriété des victimes de la guerre et anciens combattants.

Il a fait, en outre, adopter le principe de deux projets de lois relatifs à l'extension des allocations familiales agricoles et aux calamités agricoles.

Enfin, le Conseil des ministres a adopté les propositions du ministre de l'Agriculture, relatives à l'augmentation de la production, de l'alcool pour satisfaire aux besoins de la défense nationale, et résorber les excédents de récolte. A cet effet, un décret-loi sera soumis au cours d'un prochain Conseil.

Les réunions de groupes

Au groupe socialiste

Paris, 31 mai. — Quelques réunions de groupe ont eu lieu, mardi matin et au début de l'après-midi, au Palais-Bourbon.

Le groupe socialiste a entendu un exposé de M. Gouin sur la récente entrevue de la délégation des gauches avec le président du Conseil et a émis le vœu que viennent rapidement en discussion les questions relatives aux calamités agricoles, à la retraite des vieux travailleurs et à l'extension des allocations familiales à l'agriculture.

Le groupe a autorisé, par ailleurs, le dépôt d'un certain nombre d'interpellations visant la politique sociale, le recrutement des instituteurs, le régime électoral algérien, les conventions collectives agricoles, l'aide aux victimes des récents sinistres agricoles. Le groupe a, d'autre part, désigné une délégation qui entretiendra le président du Conseil des problèmes nord-africains et de l'urgence de l'extension des allocations familiales à tous les producteurs des campagnes.

Au groupe radical

De son côté, le groupe radical s'est entretenu de la demande d'audience du cartel des fonctionnaires et des présidences de commissions. Cette dernière question sera de nouveau examinée mercredi de la semaine prochaine.

Au groupe d'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants

Le groupe d'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, réuni sous la présidence de M. Léon Baréty, a approuvé le texte de la proposition de loi qui va être déposée par M. Flandin et qui a pour objet d'assurer l'extension du bénéfice des allocations familiales aux agriculteurs travaillant la terre avec le concours des membres de leur famille sans aggravation des charges financières de l'Etat.

Au groupe communiste

Le groupe communiste a entendu un exposé de M. Maurice Thorez, secrétaire général du parti, qui s'est plus particulièrement préoccupé du problème de la retraite pour les vieux travailleurs et des questions de politique extérieure.

Le groupe a décidé de proposer au groupe socialiste de déposer en commun sur le bureau de la Chambre deux propositions de résolution. L'une pour « exiger » le dépôt et la discussion d'extrême urgence du projet de retraite pour les vieux travailleurs. L'autre pour « exiger », en application même des décisions du Conseil national du Parti socialiste du 11 avril dernier, que le gouvernement français réponde favorablement à la demande formulée par le président Négrin relativement au rétablissement de la liberté de commerce pour l'Espagne républicaine.

Au cas où les socialistes ne répondraient pas favorablement à ces propositions, le groupe communiste poserait ces questions en séance publique à la Chambre des députés.

Le groupe a autorisé le dépôt de demandes d'interpellation : par M. Gabriel Péri sur la politique extérieure ; par M. Alfred Paul sur les menées hitlériennes en Alsace ; par MM. Auguste Béchard et Charles Gaou sur l'aide à apporter aux victimes des calamités agricoles.

A la délégation des gauches

Une motion communiste est repoussée

Voici le communiqué publié à l'issue de la réunion de la délégation des gauches :

« La délégation des gauches a décidé d'entendre le cartel confédéré des services publics lorsqu'il aura été entendu par chacun des groupes appartenant au rassemblement populaire.

» Après un échange de vues sur le renouvellement des bureaux des grandes commissions, elle a décidé de se réunir le vendredi 10 juin.

» Elle a désigné une délégation composée de MM. Grumbach, Langumier, Gounin, Crutel, pour s'entretenir avec le ministre de l'Intérieur de la question des réfugiés politiques.

» Elle a adopté ensuite la motion suivante :

« La délégation des gauches proteste avec une profonde indignation contre le bombardement répété des villes ouvertes espagnoles, Alicante, Valence, Barcelone, etc., où des centaines de victimes innocentes ont trouvé la mort.

» Elle estime, d'autre part, que le bombardement de Cerbère, ville française, constitue une provocation intolérable ressentie comme telle par la nation tout entière. »

» Une délégation a été désignée pour s'entretenir avec le président du Conseil de la politique générale. En voici la composition : MM. Crutel, Manent, radicaux-socialistes ; Cristofol, Langumier, communistes; Félix Gouin, Grumbach, socialistes; Hymans, Gouin, Union socialiste et républicaine. »

Ajoutons à ce communiqué que M. Cristofol, représentant du groupe communiste, a déposé la proposition de résolution ci-après pour laquelle ses collègues du groupe communiste et lui ont été les seuls à se prononcer et que la délégation n'a, par conséquent, pas adoptée :

« La délégation des gauches convaincue que la sécurité du pays et la défense de la paix exigent que la France ne se rende en aucune manière complice du blocus de l'Espagne républicaine, affirme nettement sa volonté d'exiger le respect du droit international pour le gouvernement ami de la république espagnole. »

Il y a lieu de noter que M. Grumbach, socialiste et plusieurs de ses collègues n'appartenant pas au groupe communiste, se sont opposés à la mise aux voix de ce texte qu'ils considéraient comme susceptible de gêner le gouvernement au moment où se poursuivent à Londres de délicates négociations et ils ont exprimé l'espoir que les représentants communistes se rendraient compte que le moment était inopportun pour se livrer à des opérations de propagande de parti. Néanmoins, le groupe communiste a tenu à communiquer dans les couloirs le texte de la motion soumise à la délégation par ses représentants.

Le sous-comité de non-intervention s'occupe du financement des opérations de retrait des volontaires

Londres, 31 mai. — Le sous-comité de non-intervention s'est préoccupé mardi après-midi du financement du projet de retrait des volontaires espagnols.

Lord Plymouth a proposé la constitution d'un fonds international qui serait alimenté par les puissances intéressées.

La délégation anglaise s'est déclarée prête à assumer ces charges et chacune des autres délégations a déclaré qu'elle en référait à son gouvernement, mais le délégué soviétique a estimé qu'elles devaient être fixées proportionnellement au nombre des « volontaires » envoyés en Espagne.

Le président a exprimé l'espoir que les réponses des gouvernements parviendraient à Londres avant jeudi, date de la prochaine réunion qui sera consacrée à la rédaction de la résolution finale.

M. Louis Marin (Meurthe-et-Moselle) demande des explications sur l'ordre du jour de cette semaine.

M. Herriot constate qu'il n'y a aucune opposition à la proposition du président du conseil; celle-ci est donc adoptée.

La séance est levée à 18 h. 50.

Séance jeudi 15 h. pour la discussion des interpellations sur la politique agricole du gouvernement.

Le collectif de juin

Le cahier « collectif » de juin que la commission des Finances de la Chambre va examiner, comporte des dotations supplémentaires s'élevant pour le budget général à 1.128.186.128 fr. et des annulations de crédits se chiffrant à 366 millions 250.867 fr., ce qui ramène l'augmentation des charges de l'exercice 1937, à la somme nette de 736.935.561 fr.

Les crédits en augmentation sont ceux de la dette viagère (429 millions), de la Défense nationale (483 millions), des dépenses d'assistance (76 millions).

Parmi les annulations de crédits, la plus importante (220 millions) est relative aux intérêts de la Dette flottante, rendue possible par une circulation moyenne de Bons du Trésor inférieure au montant des prévisions.

L'exposé des motifs du projet fait ressortir que le montant des crédits supplémentaires pour l'exercice 1937, est en diminution de 600 millions par rapport au total des dotations demandées l'an passé au titre de l'exercice précédent. Cette différence, ajoute-t-il, s'explique surtout par le très gros effort de sincérité qui a présidé à l'élaboration du budget primitif. Si les prévisions ont pu être dépassées dans de nombreux cas, la cause doit en être recherchée dans les perturbations d'ordre économique qui ont marqué la période d'exécution du budget.

M. Georges Bonnet sera entendu jeudi par la Commission des Affaires étrangères de la Chambre

Paris, 31 mai. — M. Georges Bonnet sera entendu jeudi par la commission des Affaires étrangères sur les questions de politique extérieure d'actualité.

Une proposition de loi de MM. Buyat, Thellier et Drouot pour remédier à la désertion des campagnes

Paris, 31 mai. — MM. Louis Buyat, Paul Thellier et Maurice Drouot ont déposé une proposition de loi tendant à porter de 50.000 à 150.000 fr. la valeur du bien de famille agricole exonéré de la taxe successorale et des droits de mutation. Ce plafond serait augmenté de 25.000 fr. par enfant au delà du troisième appelé à recueillir la succession.

Le bien de famille agricole ainsi exonéré pourrait comprendre soit une maison ou portion divise de maison, soit, à la fois, une maison et des terres attenantes ou non occupées et exploitées par la famille.

La valeur de 150.000 fr. exonérée serait celle du dit bien, y compris le cheptel, le matériel, l'outillage et les immeubles par destination.

Les auteurs de la proposition font ressortir que ces dispositions contribueraient certainement à empêcher la désertion des campagnes.

AU SÉNAT

Les conventions collectives dans l'agriculture

Paris, 31 mai. — La séance est ouverte à 15 h. 10, avec le cérémonial d'usage.

M. Jules Jeanneney, qui préside, prononce l'éloge funèbre des quatre sénateurs décédés depuis la séparation de l'assemblée: MM. Connevot (Creuse); Savignol (Haute-Garonne); Lucien Hubert, ancien vice-président du Sénat (Ardennes), et Lesaché (Aube).

Le président donne lecture des interpellations de MM. Beaumont, sur l'élevage, et Jean Bosd, sur les importations françaises dans les pays danubiens. Les dates de discussion de ces interpellations seront fixées ultérieurement.

Les conventions collectives dans l'agriculture

Le Sénat aborde la discussion de son ordre du jour, en tête duquel est inscrit la suite du débat sur le projet de loi adopté par la Chambre, relatif à l'organisation des rapports entre employeurs et employés par convention collective, dans les professions agricoles.

Le projet comporte 18 articles; seul, le premier alinéa de l'article 1er a été précédemment adopté; il porte que les dispositions destinées à régir les rapports entre employeurs et employés agricoles doivent respecter les usages locaux.

Le président met en discussion le second alinéa.

MM. Bebeul, Fourment et Mauger ont déposé un amendement tendant à rédiger comme suit l'article 1er après le premier alinéa déjà adopté:

« Les différends entre employeurs et employés agricoles qui ne pourront pas être réglés par les usages locaux, le seront par l'application obligatoire des articles 104 à 118 du Code du travail. »

L'amendement tend à supprimer la suite du projet de loi.

M. Dormann, rapporteur, déclare que la commission de l'agriculture n'accepte pas l'amendement, car elle désire que l'agriculture fasse l'objet de textes législatifs spéciaux et d'un régime qui lui soit propre.

A la demande de M. Donon, président de la Commission, M. Mauger accepte de retirer provisoirement son amendement.

Le texte de la commission prévoit qu'à la demande d'un groupement professionnel agricole, patronal ou ouvrier ou d'une section de syndicats mixtes, les pouvoirs publics provoqueront la réunion en vue de la conclusion de conventions collectives du travail soit de la commission mixte nationale, soit des commissions mixtes départementales, cantonales ou locales.

M. Damecour propose par voie d'amendement de substituer aux mots « patronal ou ouvrier » les termes « patronal et ouvrier ».

Le texte de M. Damecour fait remarquer le rapporteur, postule l'entente des syndicats agricoles patronaux et ouvriers, toute la différence est là et elle est importante.

M. Damecour. — Oui, je veux l'entente et non la lutte de classes.

M. Dormann. — D'une façon générale il n'y a pas de lutte de classes dans l'agriculture, le meilleur moyen pour l'empêcher de naître c'est de réaliser les réformes sociales légitimes.

M. Queuille intervient: M. Damecour veut simplement consacrer une entente réalisée; la commission, elle, s'efforce d'empêcher un conflit d'éclater, même dans le cas où une entente se révèle impossible. Le gouvernement pense qu'il faut se rapprocher le plus possible de la thèse de la commission, car c'est elle qui s'inspire le plus des nécessités pratiques et de la réalité.

M. François Saint-Maur estime que le texte de la commission devrait être complété afin d'éviter que des syndicats se forment uniquement pour provoquer une commission mixte. Il faut donc préciser la valeur représentative des syndicats.

M. Dormann accepte le renvoi à la commission qui étudiera à la fois l'amendement de M. Damecour et la suggestion de M. François Saint-Maur. Il en est ainsi décidé.

L'exercice de la médecine vétérinaire

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire.

Les divers articles et l'ensemble sont adoptés dans le texte de la commission.

Le Sénat se renvoie à jeudi 15 h. et la séance est levée à 18 heures.

A LA CHAMBRE

La discussion des interpellations sur la politique agricole commencera jeudi

Paris, 31 mai. — Le calme parfait qui caractérise cette rentrée parlementaire est manifeste au début de la première séance de la Chambre.

Le public parisien ne s'est pas dérangé. Les tribunes sont à peu près vides et, lorsque M. Ed. Herriot, à 15 h. 30, monte au fauteuil présidentiel, il n'y a pas plus de trente députés disséminés dans la salle.

Cependant, ils sont bientôt rejoints par un assez grand nombre de leurs collègues.

M. Paul Reynaud s'assied le premier au banc du gouvernement où il est bientôt suivi de MM. Ed. Daladier, Georges Mandel, Guy La Chambre, Campinchi, Marc Rucart, Marchandeau, Albert Sarraut, Georges Bonnet.

La séance est ouverte à 15 h. 40.

La Chambre valide la nomination de quelques membres de grandes commissions. Le projet de loi relatif à la carte de voyage touristique inscrit à l'ordre du jour en est retiré à la demande du gouvernement.

Le président de la Chambre prie les présidents des groupes de remettre au bureau de la présidence les listes de candidats aux grandes commissions dans les délais réglementaires.

Le président donne lecture des diverses demandes d'interpellation qui lui sont parvenues.

La rentrée de M. Jean Goy...

Le retour à son banc de M. Jean Goy, invalidé, réélu député de Palaise, est salué par de vifs applaudissements à droite et au centre.

...et celle de M. de Beaumont

Quelques secondes après, le retour de M. de Beaumont, réélu député d'Indochine est accueilli par la même manifestation de la droite et du centre.

La fixation de l'ordre du jour

M. Edouard Herriot fait connaître les propositions de la conférence des présidents pour la fixation de l'ordre du jour.

Elle a accepté d'y inscrire à la demande du gouvernement les rapports sur la ratification de l'accord de Montreux sur le projet concernant les droits d'auteur et divers autres textes secondaires.

Quant aux interpellations, celles qui concernent la politique agricole, la conférence propose que leur discussion commencera dès jeudi après-midi, la Chambre devant ensuite, en raison du congrès socialiste et des fêtes de la Pentecôte, s'ajourner au jeudi suivant pour discuter le collectif de juin et les cahiers de report de crédits et d'exercices clos et périmés que la commission des finances va examiner.

Pour la suite du débat agricole, la conférence a fixé la discussion à chaque vendredi.

M. Daladier. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour proposé par la conférence des présidents. Il demande à la Chambre de maintenir la date de jeudi pour la discussion des interpellations. Il désirerait toutefois que l'on discutât d'abord les interpellations visant la politique agricole du gouvernement.

M. Pétrus Faure (Loire) demande que l'on discute le vendredi 10 juin les interpellations visant la retraite des vieux travailleurs.

M. Herriot. — Votre proposition ne s'oppose pas à celle du président du conseil.

En Tchécoslovaquie

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Sir Eric Phipps a communiqué au ministre des Affaires étrangères français les impressions d'ensemble que le haut fonctionnaire a rapportées de sa mission en Allemagne et en Tchécoslovaquie.

Une démarche du ministre de Prague à Berlin à propos des violations de la frontière par des avions allemands

Berlin, 31 mai. — M. Mastny, ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, a remis mardi à la Wilhelmstrasse une note verbale relative à divers cas de violations de la frontière germano-tchécoslovaque par des avions allemands.

D'autre part, le D.N.B. fait suivre l'information relative aux communications faites, lundi, au ministre d'Allemagne à Prague au sujet des récents incidents de frontière du commentaire suivant :

« Il ne reste plus qu'à espérer que la promesse du ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères devienne réalité et que le calme règne enfin de nouveau dans le territoire frontière si d'autres incidents de frontière sont efficacement évités. »

Soixante-quinze personnes mêlées à l'incident de Titova ont été relâchées

Prague, 31 mai. — L'Agence Ceteka communique :

« La police d'Eipenberg (Titova), près de Krasslice, dans le nord-ouest de la Bohême, où s'est produite la bagarre entre henleinistes et Allemands démocrates, a relâché lundi soir, après interrogatoire, les soixante-quinze personnes ayant été mêlées à cet incident.

» L'état du henleiniste Dehen, qui a été blessé d'une balle au ventre, s'est amélioré, de sorte que le juge d'instruction a pu l'entendre pendant quelques minutes dans le courant de la soirée.

» M. Dehen n'a plus aucun souvenir de ce qui s'est passé. Il ne se rappelle pas qui a tiré sur lui. La direction du parti henleiniste a donné ordre à ses partisans de ne pas se réunir dans la rue, le soir, après 20 heures. »

— La Cour d'assises de Seine-et-Oise a condamné à 20 ans de travaux forcés, Clément Goujon, qui tenta de tuer le chauffeur parisien Foessalt.

— Le duc et la duchesse de Windsor sont arrivés à Antibes, mardi matin.

— De nouvelles grèves ont éclaté à la Jamaïque, où les ouvriers employés dans les plantations de Bruce et de la « United Fruit Company » demandent une augmentation des salaires.

Le centenaire de la Société des gens de lettres

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Enfin, M. Jean Zay a évoqué l'œuvre de la société tout entière consacrée à la défense des écrivains.

« Cette œuvre, a ajouté le ministre, la société l'a accomplie dans le souci légitime d'une indépendance qu'on a eu raison de souligner et qui n'est pas autre chose que l'indépendance naturelle de l'art et des artistes ».

Le ministre a ajouté que si le gouvernement n'a pas le droit de pratiquer, en ce qui concerne la vie intellectuelle et littéraire, une politique d'intervention, il n'a pas davantage le droit de laisser menacer les conditions matérielles de l'existence des écrivains.

Il a enfin évoqué le projet relatif au droit d'auteur dont le parlement est saisi et dont il espère le vote prochain. Ce projet contient une amorce très nette de la question du domaine public, payant qui, seul, a dit le ministre, procurera les ressources nécessaires à une aide appréciable pour les écrivains et les artistes.

L'Union des syndicats cégétistes de la région parisienne n'est pas admise à se porter partie civile dans l'affaire du C.S.A.R.

Paris, 31 mai. — La requête que l'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne avait adressée au doyen des juges d'instruction à l'effet d'être admise comme partie civile dans l'information judiciaire ouverte contre les membres du « C.S.A.R. » a été rejetée.

Un drame de l'intérêt dans un village du Gers

Un septuagénaire tue ses neveux et se suicide

Auch, 31 mai. — Au village de Laymont, près de Lombez, un cultivateur, Elie Duffaut, âgé de 73 ans, avait donné ses biens en rente viagère aux époux Camu, ses neveux. Mais l'entente ne dura pas longtemps, à tel point que mardi matin, vers 7 h. 30, Duffaut, d'un coup de fusil, tuait Camu et la femme de celui-ci puis se faisait sauter la cervelle.

Le Parquet s'est transporté sur les lieux et a fait procéder à l'autopsie des victimes.

Toutefois, en raison du décès du meurtrier, il considère son action comme close.

LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

L'aviation nationaliste bombarde Granollers, petite ville catalane, faisant plus de quatre cents morts

LA BATAILLE FAIT RAGE A L'EST DE TERUEL

Granollers, 31 mai. — D'un des envoyés spéciaux de l'Agence Havas :

Granollers, petite ville de 20.000 habitants, pour la plupart des réfugiés d'Andalousie et des Asturies, a subi mardi son premier bombardement.

Le nombre des morts dépassait 400 aux premières heures de l'après-midi ; le nombre des blessés, qu'on ne peut encore que difficilement évaluer, est plus élevé. De nombreuses victimes n'ont pu être dégagées des décombres.

C'est à 8 heures mardi matin, que cinq avions, volant à une altitude moyenne ont survolé la ville et lancé une vingtaine de bombes. L'agression fut si rapide que personne n'eut le temps d'atteindre les refuges.

Presque tous les projectiles atteignirent le centre de l'agglomération; à cette heure, sur la place de la Mairie, où s'élève la halle aux poissons, la foule se pressait sur le marché ; plus d'une centaine de femmes et d'enfants attendaient une distribution de poissons et de légumes. Une des bombes atteignit la halle même. Ce fut un véritable carnage, presque toutes les personnes qui attendaient là avaient été fauchées. Une partie de la halle s'effondrait, ensevelissant les occupants.

Dans la rue principale de Granollers, une quinzaine d'immeubles étaient entièrement détruits, une bombe était tombée sur le groupe scolaire Luis Castellar. Par miracle, les enfants n'étaient pas encore entrés. L'engin faisait s'écrouler la partie de l'école opposée à l'entrée ; une dizaine d'enfants seulement furent blessés.

A la Garriga, à 13 kms de Granollers, le hôpitaux civil et militaire ont accueilli plus d'une centaine de blessés transportables. Tout le long de la route, c'est un exode de femmes, de vieillards et d'enfants portant quelques paquets hâtivement faits.

Le maire, M. Pedro Iglesias, recevant l'envoyé spécial de l'Agence Havas, lui a dit avec quelle conscience chaque habitant a fait son devoir, les services hospitaliers ont été extrêmement rapides et efficaces.

Aucun objectif militaire, a ajouté M. Iglesias, n'a été atteint ; le centre, où sont groupés la mairie et les marchés, a été seul visé.

Le plan de l'offensive nationaliste

Saragosse, 31 mai. — D'un des envoyés spéciaux de l'Agence Havas :

La marche des nationalistes est actuellement la suivante : L'aile droite, commandée par le général Varela, progresse parallèlement à la route de Téruel à Sagonte sur un front d'une vingtaine de kilomètres réalisant des étapes journalières moyennes de 15 kilomètres; le centre, commandé par le général Valino et la 82e division continuent leur poussée vers le Sud, tandis que les forces de Galice, c'est-à-dire, l'aile gauche changeant la direction de l'attaque, progressent vers l'Est pour déborder Albocacer par le Sud et aborder le système défensif des gouvernementaux par le flanc.

Les nationalistes ne courent donc plus le danger de s'engager dans des gorges étroites, mais fidèles à leur tactique, ils escaladent les chaînes montagneuses perpendiculairement.

Le front passe actuellement par Téruel, Castralbo, Aldehuela, Puebla de Valverde, Puerto de Wingalvo et Culla.

On attache ici une grosse importance aux opérations présentes dont on semble attendre une décision rapide.

Sur l'ensemble du front, l'avance de mardi atteint une moyenne de 8 kilomètres.

Le communiqué du grand quartier général nationaliste

Salamanque, 31 mai. — Voici le communiqué officiel du grand quartier général :

Dans le secteur de Mosqueruela, du front de Téruel, nous avons poursuivi notre avance.

Après avoir brisé la résistance ennemie, nous avons brillamment conquis, entre autres positions, celles de Mas de Adrinales, Mas de la Fuente de Ors, Mas Domeno, Phar Ciego, la côte 1300 et quelques autres, l'ermitage del Puerto, le Bocico del Zapatero, le croisement des routes de Linares de Mora et de Puertomingalvo, l'ermitage de San Bernard, tout le massif montagneux de Tosal de Magiano, duquel nous dominons la Rambla de la Viuda.

Dans le secteur du Puebla de Valverde, nous avons continué notre progression et occupé le plano de la Balsa, le pic Portillejo, et la ligne dénommée la Rambla del Cubillo.

Dans le secteur de Valbona, nous avons vigoureusement repoussé plusieurs contre-attaques.

Sur le front de Castellon, à la suite d'une avance rapide, nous avons occupé la région de Los Carrascales, El Campillo, la Pinella, El Fondo, Mas de Tosca, plusieurs autres hauteurs et la Massia de Tarrega.

Deux navires marchands dont un britannique, auraient été coulés dans le port de Valence

Londres, 31 mai. — On mande de Madrid à l'Agence Reuter :

« Un navire marchand britannique et un autre espagnol ont été coulés dans le port de Valence au cours des derniers bombardements aériens.

» Le vapeur anglais serait « Le Penthames ». Les membres de l'équipage seraient tous indemnes. »

Le crédit populaire et artisanal est réorganisé dans le Nord

L'installation du nouveau conseil d'administration de la Banque populaire industrielle et commerciale du Nord de la France a eu lieu mardi après-midi, à Lille

La Banque populaire industrielle et commerciale du Nord de la France a été fondée le 26 juin 1935. Son but est d'apporter au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie, les soutiens nécessaires : de répartir les fonds attribués par l'Etat aux artisans ; de distribuer aux industriels et commerçants les prêts consentis par ce dernier, en vertu de la loi Spinasse. Elle a vu, ces derniers temps, son conseil d'administration élargi : M. Christiaens, président de la Fédération des groupements commerciaux et professionnels du Nord, s'en est vu confier la présidence. Cette installation du conseil ainsi remanié, a revêtu, mardi, un certain apparât. M. Christiaens, entouré des membres du conseil de la région du Nord, dont MM. Marescaux, député ; Scrive-Thirier, conseiller général, maire de La Madeleine ; Coustenoble, président de la chambre des métiers du Nord ; Castelain, etc., recevait, en gare de Lille, MM. Paul Jacquier, sénateur, ancien ministre, président du conseil syndical des Banques populaires de France ; Henri Clerc, commissaire du gouvernement près le « Crédit populaire » ; Pierre Montéjaon, directeur général du Crédit populaire ; Francis Thoy, sous-directeur de la chambre syndicale des banques populaires.

Après les présentations d'usage, les personnalités se sont rendues à la chambre de commerce, où M. Delattre, secrétaire administratif, remplaçant M. Pierre Thiriez, président, empêché, leur fit visiter le magnifique hôtel.

Cette visite terminée, s'est tenue, au siège de la banque, 41, rue de l'Hôpital-Militaire, la séance du conseil d'administration et l'installation des nouveaux membres, dont nous avons publié la liste ces jours-ci.

.·.

A 15 h., M. Carles, préfet du Nord, recevait, dans son bureau, le conseil nouvellement installé et les délégués de la chambre nationale des banques populaires, auxquels s'étaient joints: MM. Monnier, directeur de la Banque de France à Lille; Blanc, trésorier-payeur général; Roussel, sénateur, membre du conseil de la Banque populaire du Nord.

M. Christiaens a présenté les personnalité présentes et exprimé les vœux de tous au préfet dont la santé est maintenant rétablie. Il a annoncé la création, dans chaque agence, d'un comité d'escompte. Les fonctions d'administrateurs ne sont pas lucratives. Le seul objet poursuivi est de servir les petits et moyens commerçants et industriels par l'octroi de crédits à moyen terme.

M. Jacquier s'est associé à ces paroles et a demandé que l'administration préfectorale assurât au comité d'administration le concours le plus entier.

M. Carles a souligné le rôle important que le crédit populaire est appelé à remplir et, de tout cœur, s'est déclaré prêt à le soutenir avec empressement.

La gestion financière de la municipalité de Saint-Denis

Au cours de la session budgétaire annuelle du Conseil municipal de Saint-Denis, M. Marcel Marschall, maire, a présenté son rapport de gestion pour l'année 1937. Il ressort de son exposé que le bilan de 1937 est le suivant : Recettes, 92.640.207 fr. 62 ; dépenses 76.876.263 fr 57. Excédent de recettes 15.763.933 fr. 05.

Cela, a dit le maire, est la conséquence de la politique préconisée par mon prédécesseur et ami Jacques Doriot.

Le projet primitif pour 1938 comportait une réduction de 58 centimes additionnels.

SIR THOMAS INSKIP précise les obligations de la population anglaise en temps de guerre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Londres, 31 mai. — Une importante déclaration sur la manière dont le gouvernement envisage le rôle de la population anglaise en temps de guerre a été faite lundi soir, aux Communes, en fin de séance, par Sir Thomas Inskip, ministre pour la Coordination de la défense.

Sans prononcer à aucun moment le mot de « conscription », sir Thomas a déclaré :

« En se souvenant des expériences de 1914, les départements intéressés ont envisagé sérieusement depuis de nombreuses années l'emploi le meilleur qui puisse être fait de la population dans une guerre. »

» En cas de guerre, il y aura certainement une autorité compétente pour assigner à tous les individus, selon leur âge et leurs capacités, le rôle qui leur convient. Personne ne saurait échapper à l'obligation qui lui incomberait dans ces circonstances, en choisissant, dès le temps de paix un poste qui pût lui sembler plus attrayant.

» C'est ainsi que si quelqu'un adhère en ce moment à l'une ou l'autre des organisations qui enrôlent des recrues, il le fait avec la pleine conscience qu'il ne saurait être exempt de toute obligation que le Parlement pourrait lui imposer en temps de guerre.

Ce passage de la déclaration de Sir Thomas Inskip a particulièrement retenu l'attention des milieux politiques.

Son importance, dit-on, réside dans le fait qu'il annonce, ouvertement au pays que les services de défense passive et ceux destinés à assurer le « potentiel » de guerre ne suffiraient pas à assurer la défense du pays et que la création d'une armée nombreuse et même d'une force expéditionnaire pourrait s'imposer.

Cette interprétation revêt toute son importance si l'on se souvient que de nombreuses personnalités avaient, jusqu'ici, émis l'opinion que l'Angleterre ne se trouverait plus jamais appelée à envoyer sur le continent ou en d'autres points des contingents d'hommes assez considérables.